

Montreuil,
le lundi 31 janvier 2022

Émetteur : DO / Pôle Examens - Contacts : 04 78 79 46 73 / 03 20 74 75 42
poleexamens@institutquatredix.fr

Objet : Examens Nationaux de Techniciens (hors bloc de compétences) - Juin 2022 - Recensement des candidats

Madame, Monsieur le Directeur,
Madame, Monsieur le Médecin-conseil régional,

Les examens nationaux de techniciens (gestionnaire conseil, conseiller offre de services, gestionnaire carrière, technicien de direction financière et comptable) se dérouleront :

- Écrits : le **31 mai 2022**,
- Oraux : du **23 au 30 juin 2022**.

Le calendrier détaillé des examens de techniciens (écrits et jurys) est présenté en annexe.

Ces examens concernent les candidats qui ont démarré un parcours de formation

- « Conseiller offre de services » avant le 19 avril 2021
- « Gestionnaire conseil » avant le 8 juillet 2021.

Ils devront donc avoir suivi l'ancienne version de Prem'ss permettant d'obtenir une note pour l'examen.

INSCRIPTION À L'EXAMEN PAR L'ORGANISME EMPLOYEUR :

L'inscription à l'examen par l'organisme employeur est obligatoire pour la participation d'un candidat aux épreuves des CQP hors bloc de compétences (gestionnaire conseil, conseiller offre de services, gestionnaire carrière) et attestation de réussite (technicien de direction financière et comptable) organisées en juin 2022.

Le recensement de l'ensemble des candidats aux examens nationaux de techniciens s'effectuera **du lundi 7 au vendredi 25 février 2022 inclus**.

Aucune demande d'inscription ne sera acceptée au-delà de cette date.

Les organismes de Sécurité sociale pourront procéder à des modifications et/ou des suppressions de leurs inscriptions durant cette même période.

Les inscriptions sont à réaliser par les organismes sur le site extranet de l'Ucanss grâce au lien suivant :

<https://examens.ucanss.fr/>

Pour l'inscription des candidats à un examen sanctionné par un CQP ou une attestation de réussite, vous devez sélectionner la session correspondante. Elles sont identifiées de la manière suivante :

- Au niveau du champ « Examen » : « intitulé du CQP »
- Au niveau du champ « Désignation » : « intitulé du CQP » JUIN 2022

Il est rappelé que pour la session des examens de juin 2022 par bloc de compétences, il est indiqué, au niveau du champ « Examen » la mention « (BLOC) » suivie de la dénomination du CQP. Si vous souhaitez inscrire un ou plusieurs candidats à un CQP en bloc de compétences, vous devez vous référer à la Lettre d'Information de l'Ucanss 0805 du 19 janvier 2022.

Dans le cas où vous ne présentez aucun candidat, vous devez cocher la **case « néant »** dans le logiciel des examens.

Nous vous remercions de bien vouloir veiller à la fiabilité des informations relatives à vos candidats saisies dans le logiciel de gestion des examens. Les attestations nationales de réussite et les CQP sont en effet édités à partir des éléments que vous enregistrez dans cette base (nom marital suivi du nom de naissance entre parenthèses si différent, prénom et date de naissance).

Si vous rencontrez des difficultés de connexion ou d'utilisation, et pour toutes autres questions relatives aux examens des techniciens, l'Institut 4.10 se tient à votre disposition :

Courriel : poleexamens@institutquatredix.fr

ORGANISATION DES ÉCRITS :

Les épreuves écrites se tiendront en présentiel.

Les candidats seront répartis par l'Institut 4.10 dans les centres d'examen, en regroupant si possible les candidats d'une même ville dans un seul centre d'examen, même quand ils se présentent à des épreuves différentes.

Un centre d'examen ne pourra être ouvert pour moins de 4 candidats, sauf accord de l'Institut 4.10.

Cette organisation vise à limiter les déplacements des candidats tout en maîtrisant le nombre de centres d'examen.

Il sera demandé aux organismes leur souhait d'être centre d'examen et leur éventuel accord pour accueillir des candidats d'autres organismes.

Dans la limite de leur capacité d'accueil, les sites de l'Institut 4.10 pourront être centres d'examen, notamment pour recevoir des candidats d'organismes qui ne dépasseraient pas chacun le nombre de 4 inscrits et/ou qui ne souhaiteraient pas être centres d'examen.

L'organisation des examens prendra en compte les mesures gouvernementales en matière de sécurisation sanitaire liées au covid-19, en vigueur pendant la période des examens.

Comme lors des dernières campagnes d'examens hors bloc de compétences, un webinaire sera organisé le mardi 10 mai 14 h 00 à 15 H 30 par l'Institut 4.10 afin de présenter aux organismes centres d'examen les activités à organiser en amont des épreuves écrites et répondre à vos questions :



Réunion Microsoft Teams

Rejoindre la réunion sur votre ordinateur ou sur votre application mobile

Cliquez ici pour participer à la réunion

Les opérations de correction des écrits seront organisées en distanciel :

- **Du 10 au 16 juin pour les candidats relevant d'un parcours CQP**
- **Du 10 juin au 22 juin pour les candidats TDCF Tronc commun (toutes branches)**

Un appel aux correcteurs sera lancé, en février 2022, par l'Institut 4.10 auprès des organismes et des caisses nationales.



ORGANISATION DES ORAUX :

Les jurys seront organisés **en distanciel** via **l'outil Teams, du 23 au 30 juin 2022.**

Le recensement des membres de jury (expert et autre branche) sera effectué par l'Institut 4.10, en février 2022, auprès des organismes et des caisses nationales.

L'Institut 4.10 communiquera aux services RH les convocations par mail ainsi que le lien de connexion.

PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP :

Pour rappel, l'article 25 du règlement des formations du Régime Général de la Sécurité Sociale (juin 2021) est consacré aux dispositions prises pour l'accès des travailleurs en situation de handicap aux épreuves relevant de concours ou d'examens.

Pour les candidats sollicitant un aménagement des conditions d'examen (accessibilité des locaux, aménagement des épreuves, temps supplémentaire, assistance d'un secrétaire...), il est nécessaire de cocher la case « personne en situation de handicap » lors de la déclaration des candidats à l'examen, et de se rapprocher de l'Ucanss conformément à l'article précité.

Le jury de proclamation des résultats se tiendra le 13 juillet 2022.

Je vous remercie de votre implication et participation active dans l'organisation des examens.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin-conseil régional, l'expression de ma considération distinguée.



Françoise PICAUD

Directrice de la Formation Professionnelle

Document(s) annexe (s) :

- Calendrier des épreuves,